



# Convention réfèrent déontologue des élus

Une convention "Assistance au réfèrent déontologue des élus" souscrite jusqu'au 31 mai 2026 et résiliable annuellement, au plus tard le 30 septembre pour une date d'effet au 1er janvier de l'année suivante.



\* Somme comprenant les coûts de personnel et de support technique (maintenance corrective et évolutive), ainsi que les frais de gestion administrative.

## Socle de prestations de la convention "Réfèrent déontologue des élus"



Elle couvre la proposition d'une personnalité compétente pour exercer la fonction de réfèrent déontologue des élus, ainsi que de la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires

### POUR SOUSCRIRE

1

Connexion à  
"Mon espace  
collectivité"  
via AGIRHE

2

Menu  
"Mes conventions  
CDG"

3

Sélectionner  
"Conventions  
d'interventions  
facturées à l'acte"

4

Dans le cadre  
"Réfèrent déontologue  
des élus"  
télécharger la  
convention à signer